

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE
COMMUNE DE CARDESSE

Date convocation : 02/04/2007

Date affichage : 02/04/2007

Nbre conseillers

en exercice : 10

Présents : 8

Qui ont pris part à

la délibération : 9

SEANCE Du 11 avril 2007

PRESENTS : Mme PUYO, Maire, MM. POUEYS, PERROCHAUD, adjoints, LAFFARGUE, SORLI, RUITORT-LAPIQUE, Mmes BORDIER et GUILHEM-BOUHABEN, M. LAVIE (décédé).

Absent excusé : M. RIQUE-LURBET (procuration à POUEYS)

Absente : Mme HOURIE-CLAVERIE

Secrétaire de séance : M. SORLI

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2007 :

Investissement :	Dépenses.....	301 335.00 €
	Recettes.....	301 335.00 €
Fonctionnement :	Dépenses.....	191 498.00 €
	Recettes.....	191 498.00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2007 :

Investissement :	Dépenses.....	11 163.00 €
	Recettes.....	11 163.00 €
Fonctionnement :	Dépenses.....	27 743.00 €
	Recettes.....	27 743.00 €

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX ANNEE 2007

Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **33 037 €**
- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2007 comme suit :

TAXES	TAUX 2006	TAUX 2007	BASES 2007	PRODUIT 2007
Taxe habitation	9.08 %	9.53 %	198 300	18 898 €
Foncier bâti	5.29 %	5.55 %	127 300	7 065 €
Foncier non bâti	45.24 %	47.48 %	14 900	7 074 €
TOTAL				33 037 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2007

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il serait nécessaire de revoir les tarifs de la redevance assainissement. Elle précise que d'importants travaux doivent être effectués à la station d'épuration. Elle présente les nouveaux tarifs et demande de bien vouloir formuler un avis.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité,

- **FIXE** ainsi la redevance assainissement pour 2007 :
Terme fixe : 34.00 € (33.00 € en 2006) Mètre cube : 0.72 € (0.70 € en 2006)
- **CHARGE** Mme le Maire de l'application de cette décision.

STATION d'EPURATION : remplacement d'une pompe

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de changer une pompe de relevage à la station d'épuration suite à l'entretien effectué par le personnel de la Communauté de Communes. L'entreprise FORCLUM qui était déjà intervenue a fourni un devis pour la fourniture et la mise en place d'une pompe neuve. Le coût est de 1 376.94 € H.T. (1 646.82 € T.T.C.). Elle propose d'accepter le devis.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le devis tel qu'il est présenté.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif de l'année.
- **CHARGE** Mme le Maire de l'application de cette décision.

PERSONNEL COMMUNAL : remboursement indemnités journalières

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Charlotte LEMBEYE a été en congés maladie. La commune avait demandé la subrogation afin de percevoir les indemnités journalières seulement la Caisse d'Assurance Maladie a réglé ces indemnités à Mme Lembeye. Celle-ci a établi un chèque du montant du remboursement soit 123.09 €. Elle propose de l'autoriser à l'encaisser.

Ouï l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire à encaisser la somme de 123.09 € correspondant au montant des indemnités journalières indûment perçues par Mme Lembeye.

VOIRIE COMMUNALE

La commission voirie s'est rendue sur la V.C. dite de Lembeye où les riverains avaient été invités à assister à la réunion. M. DUCASSE, technicien de la D.D.E., assistait également à cette réunion. Il fallait trouver une solution aux problèmes causés par l'eau sur cette route, ce qui permettrait aussi de procéder correctement à une réfection complète. Après avoir examiné plusieurs points, une convention mentionnant l'autorisation de créer un fossé le long des parcelles Cappicot et Crouelles Christian pourraient être signée avec la commune, ce qui permettrait à l'eau d'arriver jusqu'au ruisseau distant de 450 m.

DIVERS

- Un devis de réfection du mur de soutènement de la salle communale est présenté : 4 109.01 €. Le Conseil Municipal envisage de participer à ces travaux afin de réduire le coût.
- Divers travaux de pelle mécanique seront demandés à l'Entreprise AURISSET Joseph-André.
- La SAFER informera la mairie de toutes les déclarations d'intention d'aliéner portant sur les biens situés sur le territoire de la commune.